

APRÈS UNE LICENCE

MUSIQUE

Poursuivre ses études
en **master** à l'UTM

Dans les domaines de la musique et de la musicologie, et dans les champs de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

Compléter sa formation à l'université ou dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école (DUMI), des formations musicales dans un conservatoire régional ou national de musique, formations dans les domaines de la gestion de projets culturels, de la documentation, de la communication, du journalisme, des techniques du son, de la facture instrumentale...

Préparer un **concours**

Concours de recrutement des **enseignants et CPE** avec un **Master**.

Concours de la **fonction publique d'État**, de la **fonction publique territoriale** : inspecteur de la création, des enseignements artistiques et de la création culturelle, assistant territorial d'enseignement artistique, assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, professeur d'enseignement artistique... dès la **Licence**.

Des **secteurs**, des **métiers**

Enseignement, éducation : professeur d'éducation musicale et chant choral, musicien intervenant à l'école, professeur des écoles...

Animation : animateur musical, animateur radio...

Spectacle : musicien, compositeur, régisseur du son, chef de chœur...

Culture : médiateur culturel, chargé d'action culturelle...

Communication, presse, édition : chargé de la communication d'un festival de musique, éditeur musical...

Bibliothèques, documentation : disothécaire, bibliothécaire...

Diffusion, production : chargé de diffusion et de production, assistant de production...

Métiers du son

DIPLÔMES PROPOSÉS

à l'Université de Toulouse II-Le Mirail

LICENCE

Mention Musique

Parcours :

- **A** : Éducation musicale et musicologie
- **B** : Enseignement artistique et interprétation
- **C** : Jazz

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Médiation culturelle et développement de projets pour la danse et le cirque

MASTER

Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Musique et musicologie

Spécialité : Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Musique

DUMI

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

MUSIQUE

Devenir spécialiste en musique
en développant des pratiques musicales,
une réflexion théorique sur l'art
et la musique, son évolution



UFR

**Lettres, Philosophie
et Musique**
(LPM)

**Département
Musique**



Contact

05 61 50 45 31
05 61 50 45 29

Licence mention **MUSIQUE**

Parcours A : Éducation musicale et musicologie

L3

UE 20 Culture musicale 6 100h	UE 21 Approches musicales spécialisées 2 50h	UE 22 Pratique musicale 4 75h	UE 23A <i>Autre choix qu'en UE 15A</i> ■Musique : Pédagogie 2 ■ou Musique : Informatique 2 ■ou Acoustique 2 ■ou Musique : Management culturel 2 25h	UE 23B Langue vivante ou option 25h
UE 16 Culture musicale 5 100h	UE 17 Approches musicales spécialisées 1 50h	UE 18 Pratique musicale 3 75h	UE 19A <i>Autre choix qu'en UE 11A</i> ■Musique : Pédagogie 1 ■ou Musique : Informatique 1 ■ou Acoustique 1 ■ou Musique : Management culturel 1 25h	UE 19B Langue vivante ou option 25h

L2

UE 12 Culture musicale 4 100h	UE 13 Techniques de la musique 4 50h	UE 14 Pratique musicale 2 50h	UE 15A ■Musique : Pédagogie 2 ■ou Musique : Informatique 2 ■ou Acoustique 2 ■ou Musique : Management culturel 2 25h	UE 15B Langue vivante ou option 25h
UE 8 Culture musicale 3 100h	UE 9 Techniques de la musique 3 50h	UE 10 Pratique musicale 1 50h	UE 11A ■Musique : Pédagogie 1 ■ou Musique : Informatique 1 ■ou Acoustique 1 ■ou Musique : Management culturel 1 25h	UE 11B Langue vivante ou option 25h

L1

UE 5 Culture musicale 2 100h	UE 6 Techniques de la musique 2 100h			UE 7A Musique : Rencontres milieu professionnel 25h	UE 7B Langue vivante ou option 25h
UE 1 Culture musicale 1 100h	UE 2 Techniques de la musique 1 100h	UE 3A Musicologie : Méthodologie documentaire et expression 25h	UE 3B Musicologie : Renforcement pratique 25h	UE 4A Musique : Pré-professionnalisation et enseignant-référent 25h	UE 4B Langue vivante ou option 25h

Accès sélectif :

Test d'entrée UTM + CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional)
- épreuve instrumentale ou vocale correspondant à la fin de second cycle de CRR,
- épreuves de formation musicale (dictées musicales, dictées d'accords, lecture chantée),
- court entretien avec un jury.
Les titulaires du BAC TMD peuvent s'inscrire sans passer de test mais devront se signaler auprès du Conservatoire de Toulouse. Ceux qui sont titulaires d'un autre Baccalauréat et du Certificat de Fin d'Etudes d'un CRR, peuvent demander à être dispensés de ces tests auprès du Conservatoire de Toulouse.
Les demandes de dispenses passeront devant une commission.

Télécharger un dossier pédagogique de candidature (disponible à compter de fin janvier) et le renvoyer au Département de Musique.

S'inscrire aux tests avant le mois d'avril (secrétariat du Département Musique ou accueil du Conservatoire)
Les tests ont lieu en mai (conseillé) ou début septembre (éventuellement).

* Pour les non-linguistes :
Langue vivante obligatoire
jusqu'à l'obtention d'une UE de niveau B2